

AVENANT
REGLEMENT DU CONCOURS De recettes
Bayard – Milan

La société BAYARD PRESSE, sise 18 rue Barbès 92128 Montrouge Cedex, éditrice du magazine Astrapi et Notre Temps, organisent dans n°868 de la publication Astrapi paraissant le 5 octobre 2016 et dans le n°563 de la publication Notre Temps paraissant le 19 octobre 2016 un concours gratuit sans obligation d'achat ouvert à toute personne résidant en France Métropolitaine.

Sont exclus de ce concours :

- ◆ le personnel de la société BAYARD PRESSE et de ses prestataires intervenant sur le jeu ainsi que les membres de leur famille (ascendants, descendants et collatéraux directs) et leur conjoint,
- ◆ le personnel de l'UPPIA, de ses filiales et de ses prestataires intervenant sur le jeu ainsi que les membres de leur famille (ascendants, descendants et collatéraux directs) et leur conjoint.

ARTICLE 1 - OBJET DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant a pour objet de modifier certaines modalités particulières de participation au jeu auquel il se rattache.

Le règlement complet du jeu doit donc être modifié en conséquence, conformément à ce qui suit.

ARTICLE 2 - DATE DE PARTICIPATION

La date de fin de participation au présent jeu, initialement fixées jusqu'au 30/11/2016 sont modifiées, par la voie du présent avenant, à la date du 30/01/2017 minuit inclus.

La date du tirage au sort est prorogée, par la voie du présent avenant, en tenant compte de la nouvelle date du présent avenant, jusqu'au 1^{er} mars 2017.